



Section Russie et Pays de l'est de l'Europe (hors UE)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2021.

LA SEANCE S'EST OUVERTE TARDIVEMENT A 18H20.

ÉTAIENT PRESENTS :

IRINA NAINODINA (DOCTORANTE), EKATERINA VLADYKINA (DOCTORANTE), DIMITRI LITVINSKI (AVOCAT, CABINET LITVINSKI), NIKITA KOUZNETSOV (AVOCAT, CABINET KAMS), J.-C. PRIVESSE (JUGE CNDA), IVO PAPARELLA (ANCIEN RESPONSABLE DU DEPARTEMENT D'ETUDES, CABINET APIS), DANIEL GUYOT (ANCIEN MAGISTRAT ET AVOCAT HONORAIRE), MARIE-AIMEE LATOURNERIE (PRESIDENTE DE SECTION HONORAIRE AU CONSEIL D'ÉTAT) ET ESTELLE FOHRER-DEDEURWAERDER (MAITRE DE CONFERENCES HDR).

ÉTAIENT EXCUSES :

ANASTASSIA FROLOV (JURISTE, CABINET SARTAIEVA-CHABREIL) ET ALEXANDRE MALAN (AVOCAT, CABINET BELO-MALAN).

La discussion s'est ouverte sur la **proposition d'annuaire numérique** des membres de la Section, qui pourrait figurer sur la page Web de la Section (sur le site internet de la Société de Législation Comparée). Au regard du souci de protection des données personnelles, il a été unanimement décidé qu'**aucune information personnelle ne figurerait sur cet annuaire**. Pour les membres qui le souhaitent, n'apparaîtront que le Nom, le Prénom, la fonction professionnelle, et le centre d'intérêt (en ce entendu les domaines juridiques de compétence).

Afin de constituer cet annuaire, une relance sera faite par la Présidente auprès des membres de la Section avec cette précision.

S'est ensuite engagée une **discussion sur le projet d'ouvrage collectif**. Neuf articles ont été rédigés par les membres, dont voici la liste, qui a été donnée par la Présidente :

- Marie-Aimé LATOURNERIE, « Regard français sur la pratique du droit international par la Fédération de Russie » (**traduction en russe déjà réalisée par E. VLADYKINA**)
- Dimitri LIVINSKI, « La réforme en matière d'arbitrage en droit russe : une prise en main par l'État du contentieux arbitral » (**traduction en français assurée par l'auteur**)
- Irina NAINODINA, « Arbitres en Russie : cadre réglementaire, qualités, responsabilité, formations. Comparaison du statut des arbitres en Russie et en France » (**relecture de la version française assurée par N. KOUZNETSOV**)

- Elvira TALAPINA, « Le rôle économique de l'État russe (réglementation juridique) » (traduction qui sera réalisée par les étudiants de l'Université de traduction de Monges)
- Alexandre MALAN, « Un épisode inattendu de l'affaire Youkos : le droit russe de la propriété publique devant les juges français » (traduction en russe réalisée par I. NAINODINA)
- Ekaterina VLADYKINA, « L'évolution du droit de la consommation en Russie : de l'économie planifiée au commerce électronique internationale » (relecture de la version française par e. FOHRER-DEDEURWAERDER)
- Serguei EFREMOV, « La société civile dans la Russie moderne : la liberté sans obligations » (relecture de la version française par M.-A. LATOURNERIE)
- Anastassia FROLOV, « Les particularités de la procédure de divorce des couples franco-russe » (traduction en français par D. GUYOT)
- Yulia RACHKOVA, « Dynamique juridique du code de la famille russe : mariage, cohabitation » (relecture de la version française par N. KOUZNETSOV)

Des précisions ont été données par I. NAINODINA et D. LITVINSKI afin de s'assurer que leurs sujets, qui portent tous deux sur l'arbitrage russe et plus particulièrement sur l'arbitrage international, ne se recoupent pas. Les auteurs ont pu rassurer les membres de la Section.

Au regard des thèmes abordés dans les différents articles et de ceux qui n'ont finalement pas été traités, le **découpage de l'ouvrage**, tel qu'il avait provisoirement été arrêté par la Section, a été soulevé. Après un échange entre les membres, il a été décidé de **réfléchir à ce découpage et de l'arrêter lors de la prochaine réunion de la Section**. En effet, aucun article ne traite désormais de la « vie politique de la Russie », et un seul porte sur la « vie internationale ». Il semble donc préférable de **lire d'abord l'ensemble des articles** rédigés pour en trouver ensuite une articulation.

Ont alors été **répartis les différents articles entre les membres, soit pour relecture soit pour traduction**. Cette répartition figure ci-dessus en rouge. Ce travail de relecture et/ou de traduction doit être **achevé pour le 15 décembre 2021 au plus tard**, ce qui laisse deux mois à chacun pour réaliser sa tâche. Le traducteur ou relecteur sera mis en contact avec l'auteur afin de pouvoir échanger directement sur le choix des mots et le sens du propos.

Une question a été posée par I. NAINODINA s'agissant de la forme à respecter pour les références (notes de bas de page, bibliographie, etc.). E. F-D va prendre les renseignements nécessaires afin de les communiquer au plus vite aux auteurs/traducteurs/relecteurs.

A ensuite été entamée une **discussion sur le titre même de l'ouvrage**. « Visage » doit-il ou non prendre le pluriel et pour quelle raison ? Ne faut-il pas parler de « Regard » au pluriel (« Regards ») plutôt que de « Visages » ? Le débat est ouvert et rien n'a été arrêté

définitivement. C'est lors de la prochaine réunion que le titre définitif, tenant compte du contenu de l'ouvrage, sera fixé.

Puis la question s'est posée de la **rédaction des avant-propos**. E. F-D s'est proposée pour cette tâche, ce qui a été accepté par l'ensemble des membres présents. **N'a pas été évoquée la question de la traduction de ces avant-propos en russe. Il faudra donc qu'un membre se propose pour le faire...**

Enfin a été abordée la **question du financement de l'ouvrage**. La Présidente a dû reconnaître que ses démarches n'ont pas abouti, ni auprès des cabinets d'avocats implantés en Russie qu'elle a contactés ni auprès de Pierre MOREL, président du Dialogue du Trianon. Les membres ont alors proposé de communiquer des adresses à la Présidente afin qu'elle poursuive ses investigations.

Pour rappel, le coût de la publication est de 3500 euros. L'Ambassade de France à Moscou s'est engagée à soutenir le financement à hauteur de 1500 euros, la SLC à hauteur de 500 euros. La SOFARUS a proposé de verser 100 euros.

Après la réunion, N. KOUZNETSOV a proposé de participer également à ce financement avec son cabinet KAMS pour un montant de 200 euros.

Il resterait donc à trouver un **financement de 1200 euros**.

Depuis la réunion, quelques adresses de possibles donateurs ont été envoyées à la Présidente qui va s'empresse de leur écrire.

Pour terminer cette réunion, la **proposition de la Section Droit de l'Action Publique** (présidée par Didier LE PRADO) de collaborer à un travail de recherche sur thème « l'État de droit et la crise sanitaire » a été abordée. Il a rapidement été reconnu que **la Section Russie ne dispose pas des forces vives nécessaires pour répondre au questionnaire extrêmement précis** qui nous a été communiqué. La Section va donc décliner l'offre de M. LE PRADO en lui expliquant les raisons.

Au titre des **questions diverses**, a été évoqué :

- Le **concours de thèses** portant sur la Russie (toute discipline confondue) organisé par la SOFARUS et l'AFR à l'Assemblée Nationale, qui s'est tenu le lendemain de la réunion et auquel Serguei EFRENOV a participé en tant que candidat, et Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER en tant que membre du jury ;
- Un **colloque qui est organisé par l'AFR** et l'Université Jean Jaurès de Toulouse, qui se tiendra à Toulouse le samedi 11 décembre, intitulé « *La Russie, tournant vers l'Est, d'hier à aujourd'hui* ». Il sera accueilli par l'Université Toulouse Capitole. L'affiche et le programme seront prochainement diffusés à l'ensemble des membres de la Section.

La séance a été levée à 19h40.

ESTELLE FOHRER-DEDEURWAERDER
Maître de conférences HDR en droit privé
Président de la Section